

Commune de 6960 MANHAY

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- ~~-que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~-que le Gouvernement est saisi~~

d'une demande de (1) :

- ~~-permis d'urbanisation~~
- ~~-modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~-permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~-certificat d'urbanisme n° 2~~

Les demandeurs sont : Monsieur THIRY et Madame HALKIN
demeurant à / ~~dont les bureaux se trouvent à~~ (1) : 4920 AYWAILLE, rue Grand Plain n° 4

Le terrain concerné est situé à MANHAY-HARRE, rue Teye Djaco, cadastré Section A n° 1520 B

Le projet consiste en la construction d'une maison d'habitation
et présente les caractéristiques suivantes (2) :

avec demande d'écart aux prescriptions du permis d'urbanisation « SIMOEN » autorisé en date du 19 mai 2005 :

- Articles 3 et 5 :
 - Volume principal présentant une hauteur sous corniche de 07,40 mètres (au lieu de 05,50 mètres maximum) découlant du déblai de la cour ouverte au niveau de la voirie et permettant également de disposer de plus d'espace pour les pièces de l'étage ;
 - Léger déblai en façade arrière pour l'aménagement de la terrasse ;
- Article 6 : Réalisation des élévations en briques de deux tons (gris-brun clair et moyen) et bardage en panneaux d'aluminium laqué de ton gris ;
- Article 7 : Le projet propose des ouvertures horizontales.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18 – Mail : blamy@manhay.org dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24 août 2020 au 07 septembre 2020 au Collège communal (les délais d'enquête étant suspendus du 16/07 au 15/08).

-par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

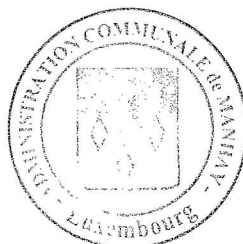
-(5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : blamy@manhay.org.

A Manhay, le 29 juillet 2020.

La Directrice générale f,f,



T. CORNET



Le Bourgmestre,



M. GENERET

(1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(5) Non obligatoire